Mise en ligne : 15 juillet 2018.
Dernière modification : 19 mai 2022.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES MINIÈRES DE BOUMBA (CONGO FRANÇAIS)

permis cuprifères dans la région du Niari

Albert COUSIN (1850-1917), fondateur

Né le 15 février 1850 au Cateau (Nord).
Fils de Humbert Louis Émile Cousin, marchand de draps, et de Mme, née Rollinde de Beaumont.
Principal clerc de notaire à Paris.
Co-administrateur du journal la *Paix* avec M. Trocart.
Fondateur de la S.A. Le Ducroire (assurance contre les risques commerciaux)(1885).
1889 : permissionnaire en Casamance.
Fondateur de la Cie commerciale et agricole de la Casamance (1890)
Membre du conseil supérieur des colonies (16 mai 1893)
Administrateur de la Compagnie coloniale africaine (1894),
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Cie_coloniale_africaine.pdf
Administrateur des Établissements français des mines d'or de l'Uruguay,
des Mines du Goldberg (Tyrol),
de l'Ibenga (1899),
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Ibenga.pdf
de la Kadei-Sangha (1899),
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Kadei-Sangha_1899-1903.pdf
et des Messageries fluviales du Congo (1899),
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Messageries_fluviales_Congo.pdf
Président de la Compagnie des Caoutchoucs de Casamance (1899)
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Caoutchoucs_de_Casamance.pdf
de l'Alimaïenne (1899),
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/L_Alimaienne.pdf
de la Cie générale franco-malgache (1899),
www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Generale_Franco-malgache.pdf
de la Société industrielle et commerciale de l'Indo-Chine (1900),
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Induscom_Indo-Chine.pdf
vice-président de la Cie commerciale et coloniale de la Kadeï-Sangha,
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Comcol_Kadei-Sangha.pdf
président de la Madagaskara (1902).
www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Madagaskara_1902-1914.pdf
Permissionnaire minier en Côte-d'Ivoire (1902)
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Ruee_vers_or_ivoirien.pdf
Chevalier de la Légion d'honneur (13 janvier 1903).
Vice-président de la Chambre des mines de l'AOF (1903)
Administrateur du Trust colonial, de Bruxelles,
de l'Ongomo (Congo français),
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/L_Ongomo.pdf
de la Mobaye.
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/La_Mobaye.pdf
et de la Société d'études minières de Boumba (Congo français)(1906).
Président de la Cie anglo-française-marocaine, Ltd (1908).
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Anglo-francaise-marocaine.pdf

Auteur de : Concession coloniale (1899),
Concessions congolaises (1900), Tanger (1902), le tout chez Challamel
et Le Maroc (1914), au *Figaro*.

Décédé le 23 juin 1917.

Constitution
Société d'études minières de Boumba (Congo français)
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 23 août 1906)

Suivant acte reçu par Me Moyne, notaire à Paris, le 10 juillet 1906, M. Albert Cousin, administrateur de sociétés coloniales, demeurant à Paris, 8, rue de Mogador, et agissant au nom du « Syndicat d'études et d'explorations minières au Congo français », a établi les statuts d'une société anonyme dénommée : Société d'études minières de Boumba (Congo français).

La société a pour objet principal : la prospection, l'étude et l'exploitation de tous permis miniers au Congo français, plus spécialement, du permis dénommé « Boumba », apporté par M. Albert Cousin, fondateur ; la recherche, au Congo français, de minerais cuprifères et autres, l'obtention de tous permis de recherches et de toutes concessions, minières ou territoriales, leur exploitation, la rétrocession desdits permis et concessions. D'autres objets accessoires sont énumérés à l'article 2 des statuts.

La société a son siège à Paris, rue Mogador, 8.

Sa durée sera de 30 années.

Le fonds social est de 100.000 fr. divisé en 1.000 actions de 100 fr. chacune. Sur ces actions, 250 entièrement libérées ont été attribuées à M. Albert Cousin, fondateur, en rémunération de ses apports consistant principalement en droit d'exploitations minières sur un terrain dénommé « Boumba », au Congo français. Les 750 actions de surplus ont été toutes souscrites et libérées du quart.

En outre, il a été créé 1.500 parts de fondateur. Sur ces parts. 500 ont été attribuées à M. Cousin en rémunération de son apport. Les 1.000 parts de surplus ont été réparties entre les actionnaires, à raison d'une part par action.

Sur les bénéfices nets il sera prélevé : 5 % pour constituer le fonds de réserve légale ; la somme nécessaire pour payer aux actionnaires un premier dividende de 5 % ; 5 % au conseil d'administration et la somme que l'assemblée générale jugera utile, chaque année, d'affecter à un fonds d'amortissement Le surplus, après les prélèvements de l'assemblée, pour la constitution d'un fonds de prévoyance et de toutes réserves extraordinaires, sera réparti : 50 % aux parts de fondateur et 50 % à toutes les actions.

Il a été formé entre les propriétaires de parts de fondateur une société civile sous la dénomination de : Société civile des parts de fondateur de la Société d'études minières de Boumba (Congo français). Son siège est à Paris, rue Mogador, 8.

Ont été nommés administrateurs de la société anonyme : MM. Henry Damart, demeurant à Paris, 48, rue de Dunkerque ; Gérard Krol, rue du Général-Henrion-Berthier, 11 ; Maurice Superville [1], 37, boulevard Berthier ; Marcel Trannoy [2], 8, rue Mogador ; et Albert Cousin, sus-nommé. — *Journal spécial des Sociétés françaises par actions*, 19 août 1906.

---

[1] Maurice Superville (Bordeaux, 22 avril 1867-Saint-Médard-en-Jalles, 17 déc. 1942) : administrateur colonial, explorateur, puis homme d'affaires. Il fut impliqué dans une quarantaine de sociétés, depuis la Kotto en 1899 jusqu'à la Holding coloniale, qu'il présida. Voir encadré :
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Holding_coloniale.pdf

[2] Marcel Trannoy : proche d'Albert Cousin, permissionnaire minier en Côte-d'Ivoire (comme lui) et au Soudan, liquidateur de la Cie commerciale et coloniale de la Mambéré-Sangha (1904), administrateur de la Compagnie des Caoutchoucs de Casamance et de l'Alimaïenne…

Paris, Imp. de Vaugirard. — H.-L. Motti, Directeur.

Société Anonyme d'Études Minières de Boumba

(CONGO FRANÇAIS)

Statuts déposés chez Me MOYNE, Notaire à Paris, le 10 Juillet 1906

Capital Social : Cent Mille Francs, Divisé en Mille Actions de Cent Francs chacune

SIÈGE SOCIAL A PARIS

Part de Fondateur au Porteur

DONNANT DROIT A UNE PART BÉNÉFICIAIRE AUX CONDITIONS STIPULÉES PAR LES STATUTS ET RAPPORTÉES D'AUTRE PART

N° 0,547

UN ADMINISTRATEUR, UN ADMINISTRATEUR,

Paris, le 2 Octobre 1906

Coll. Serge Volper
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf
Paris, Imp. de Vaugirard. — H.-L. MOTTI, directeur
SOCIÉTÉ D'ÉTUDES MINIÈRES DE BOUMBA
(CONGO FRANÇAIS)

Statuts déposés chez
Statuts déposés chez Me Moyne, notaire à Paris, le 10 juillet 1906

ACTION ABONNEMENT SEINE 2/10 EN SUS 5 c. POUR 100 fr.

Capital social : cent mille fr., divisé en mille actions de cent fr. chacune

---

Siège social à Paris

PART DE FONDATEUR AU PORTEUR
donnant droit à une part bénéficiaire aux conditions stipulées par les statuts
et rapportées d'autre part (verso)
Un administrateur (à gauche) : M. Trannoy
Un administrateur (à droite) : Albert Cousin
Paris, le 2 octobre 1906

Suite :

1926 (décembre) : absorption par l'Union minière et financière coloniale :
www.entreprises-coloniales.fr/empire/UMFC.pdf